

Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne (RSPA)

Rédacteur principal : Dr Lecomte B
Et Mme Quidu N.

Relecture : Dr Vendittelli F, Mme Sebaah R, Mme
Thomazet J, Dr Legrand A. .

Validation : Dr Vendittelli Françoise

1- Objet

Ce document décrit le profil de poste et la fiche de poste du psychologue du suivi d'aval des enfants vulnérables au sein du réseau de santé en périnatalité d'Auvergne. Il s'agit d'un poste mis à disposition par le CHU.

2- Domaine d'application

Ce document concerne la cellule opérationnelle du RSPA composée des membres salariés par le RSPA, sur sa dotation de fonctionnement attribuée par l'ARS.

Cette cellule opérationnelle est localisée au niveau du pôle FEE de l'hôpital Estaing, au CHU de Clermont-Ferrand.

3- Profil de poste

3.1- Formation souhaitée : psychologue, neuropsychologue.

3.2- Compétences attendues :

- Capacités d'analyse de l'interaction mère-enfant, du psycho-traumatisme et de la psychopathologie du nourrisson.
- Connaissance des étapes du développement du nourrisson et de l'enfant.
- Connaissance des principaux troubles du neurodéveloppement.
- Connaissance des outils propres à l'évaluation des jeunes enfants, y compris les outils de dépistage des troubles du spectre autistique.
- Utilisation des outils informatiques.
- Travail en réseau.
- Autonomie.
- Esprit d'équipe

4- Fiche de poste

4.1- Description des activités principales

- Assurer la 1^{ère} consultation de psychologie des enfants de la cohorte CHU à 6 mois AC.
- Observer le comportement de l'enfant, son interaction avec ses parents, revenir sur le retour à domicile.
- S'assurer de la bonne mise en place des premières étapes du développement.
- Donner sa restitution graduée aux parents, aux professionnels et au réseau (compte-rendu et saisie informatique) :

- Assurer des missions de coordination du réseau de suivi des enfants vulnérables :

- Participer aux comités de pilotage du RSPA, aux groupes de travail, concertations multidisciplinaires.
- Participation au bilan annuel de l'activité au niveau neuro-psychologique.
- Développer les liens et travailler en collaboration avec les professionnels impliqués dans le suivi des enfants vulnérables :
 - USPP
 - CAMSP et CH de l'Auvergne
 - PMI
 - PCO
 - Pédiatres / médecins généralistes
 - Professionnels libéraux (orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes etc...)

Déplacements ponctuels possibles pour rencontrer ces professionnels.

- Participation à la mise en œuvre d'actions de prévention, de préconisation en lien avec les recommandations de bonne pratique (actions auprès des parents, auprès des professionnels de la petite enfance...)
- Participation et élaboration d'actions de formation à destination des professionnels sur le secteur de l'Auvergne.
- Au niveau de la région ARA, possibilité de participer aux réunions de travail des psychologues des autres RSEV.
- Possibilité d'animer un groupe de travail avec les professionnels du réseau REVA.

4.2- Autres activités

- Encadrement de stagiaires en master de psychologie, possible.
- Participation aux projets de recherche du réseau en lien avec les RSEV.

5- Position hiérarchique dans l'organisation et relation partenariale

- Relation hiérarchique

N+1 Supérieurs hiérarchiques	Pédiatre coordinateur et président du RSPA
N - 1 Subordonnée	néant

- Relations partenariales :

- En externe avec : les autres psychologues impliqués dans le suivi de ces enfants vulnérables.
- En interne avec :
 - ✓ La cellule de coordination,

- ✓ Le Conseil d'administration et son bureau,
- ✓ Le comité scientifique,
- ✓ Les professionnels de santé.

5- Condition de travail

5.1 Travail en collaboration

- avec une autre psychologue à 40 %.

5.2 Lieu de travail

- Bureau au niveau de la coordination du RSPA.
- Consultations à réaliser au niveau de la consultation de pédiatrie, à l'hôpital Estaing, du CHU de Clermont-Ferrand.

5.3 Planning et horaires

Il s'agit d'un temps de travail de 0,2 ETP, répartis sur 1 jour ou 2 ½ journées : le lundi et/ou mardi.

5.4 Données mises à disposition

- Accès aux informations médicales de l'enfant (dossiers informatisés REVA du RSPA).
- Outils informatiques du CHU.
- Gestion documentaire du RSPA

6 - Devoir de l'agent

- Respect des consignes de confidentialité et du Règlement Général sur la Protection des Données concernant les données patients du CHU ou du RSPA.
- Respect des règles de confidentialité concernant la gestion documentaire propre du RSPA.
- Respect des statuts de l'association RSPA et de son règlement intérieur.
- Respect des procédures et protocoles en place au sein du RSPA et du CHU.
- Respect du règlement intérieur et de la charte informatique du CHU.